



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Trains

Montreuil, le 12 avril 2024

LIMITATION DES BAGAGES

MESURE DE BON SENS OU NOUVELLE MISE EN DANGER ?

Depuis le 15 février, la direction de SNCF Voyageurs a décidé de faire appliquer de nouvelles règles concernant le transport des bagages.

Malgré un délai d'adaptation prévu jusqu'au 15 septembre 2024, pour la CGT, la période choisie, l'absence de consultation et les risques encourus auraient mérité un autre traitement que des annonces dans la presse.

Dans une période où les conséquences du réchauffement climatique se font ressentir et où les prix du carburant demeurent à un niveau élevé, le choix du train redevient une évidence pour un nombre toujours plus important d'usagers. À l'heure de cet engouement retrouvé, autant pour le quotidien (trajets domicile/travail) que pour les loisirs (vacances, week-ends...), les conséquences des politiques menées par la direction noircissent ce tableau. **Des décisions qui ne manquent pas de faire les choux gras d'une certaine presse, plus prompte à dénigrer les conditions sociales des cheminots plutôt qu'à mettre en lumière les réelles causes des dysfonctionnements subis.**

En effet, entre un parc TGV réduit, des rames Corail et des locomotives en bout de course, un entretien du réseau et du matériel réalisé à flux tendu, un accompagnement des trains encore trop souvent incomplet ou encore des files d'attente interminables en gare, le cortège des atteintes à l'image du service public ferroviaire demeure d'actualité.

Dans ce contexte, **la direction a décidé d'annoncer dans les médias le renforcement de l'obligation, pour les voyageurs, de devoir porter eux-mêmes et en une seule fois leurs bagages à bord.** Cette nouvelle règle limite les usagers à un maximum de deux valises ou sacs d'un format de 70 cm x 90 cm x 50 cm maximum et un plus petit sac de 30 cm x 40 cm x 15 cm. En outre, un bagage « spécial » de 90 x 130 cm est autorisé (poussette, trottinette pliée...).

UNE COMMUNICATION QUI LAISSE À DÉSIERER !

Cette mesure, présentée comme étant « de bon sens » pour diminuer l'encombrement dans les voitures, s'apparente plus à une adaptation forcée au regard d'un manque évident d'anticipation.

Sous couvert d'ouvrir des échanges visant à lutter contre l'usure professionnelle, la direction participe à « user » les ASCT en leur imposant de nouvelles mesures sans explication, avec des données erronées, et en faisant abstraction des risques encourus.

En effet, une telle évolution peut conduire à des tensions avec les voyageurs lors des Accueils Embarquement notamment, dans la période pré-été et pendant les JO.

Si la direction propose un temps d'adaptation de 6 mois, le risque sera toujours présent à la rentrée.

APPÂT DU GAIN ET AFFLUENCE CROISSANTE NE FONT PAS BON MÉNAGE !

La réduction de la place accordée aux bagages au détriment de places réservables ainsi que l'affluence croissante dans les trains n'ont pas été prévues par nos dirigeants, ni par les AO lors des commandes des nouvelles rames. Ceci conduit déjà à des fortes tensions entre ASCT et usagers, principalement sur le transport des vélos. Force est de constater que la conception des rames acquises détermine désormais les évolutions des règles auxquelles usagers et cheminots doivent s'astreindre.

Les ASCT sont les garants du bon déroulement du voyage et du respect des règles (Code des transports). Aussi, la direction doit être vigilante à ne pas les exposer inutilement. Dans ce cadre, la CGT demande qu'une analyse des risques soit effectuée à l'échelle des activités avant la fin de la période dite d'adaptation.

POUR LA CGT, TOUTE ÉVOLUTION DOIT FAIRE L'OBJET D'ÉCHANGES ET D'EXPERTISES MÉTIER, LA SÛRETÉ DES ASCT EST EN JEU !

